Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Travaux d'extension d'un supermarché entre les ronds points de la Madeleine et Leblond à Cayenne.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom NG KON TIA Prénom Bernard

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale N DIS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Bernard NG KON TIA

RCS / SIRET 4 9 8 9 6 0 7 1 5 0 0 0 1 5 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Rubrique 39 - Travaux de construction Rubrique 41 - Aire de stationnement ouvert au public Rubrique 2.1.5.0 (article L214-1 à L214-16 du code de l'environnement)	Surface totale du terrain d'assiette = 92 730 m², Surface plancher = 39 400 m², Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités ou plus Surface du projet augmentée de la surface correspondante à la partie bassin naturel = 7.10 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société N DIS propriétaire d'un supermarché à Cayenne a pour projet de restructurer ces équipements existant afin de créer:
- un hypermarché d'une surface commercial de 5 051 m²,
- une galerie marchande d'une surface de 1 626 m²,
- Un marché couvert d'une surface de 1 993 m².

Cette extension implique la restructuration complète des installations existantes aussi bien en bâtiment qu'en voirie et réseaux divers. Les surfaces imperméabilisées seront en conséquence augmentées ainsi que la consommation en eau potable et les rejets en eaux usées et eaux vannes.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La société N DIS exploite depuis Juillet 2007 un supermarché de 10 890 m² dont 2 990 m² de surface de vente à Cayenne.
L'exploitant souhaite réaliser une restructuration de ses installations existantes qui ne sont plus en adéquation avec les besoins d'offre commercial d'une population grandissante sur le secteur de l'île de Cayenne.
En créant pour locomotive alimentaire un hypermarché de 5 051 m2 de surface de vente avec à côté un pôle commercial et un marché couvert, les nouveaux aménagements de N DIS assureront une fonction de proximité au sein de la zone, en particulier grâce à la création de la galerie marchande et du marché couvert.
L'aménagement commercial envisagé a plusieurs objectifs :
1. apporter une offre commerciale plus complète et plus à même de répondre aux besoins de l'île de Cayenne et à l'augmentation de sa population tout en conservant une grande accessibilité via la route départementale D 181.
2. permettre la réhabilitation de l'espace commercial existant,
3. s'intégrer au mieux et s'adapter au développement de la Guyane et de l'île de Cayenne en particulier, notamment en proposant un projet très qualitatif sur les aspects liés au développement durable : consommation d'énergie, qualité des matériaux, confort hygrothermique, visuel et acoustique...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet nécessitera:
- Démolition du parking existant,
- Décapage,
- Terrassement en déblais / remblais,
- Mise en oeuvre de fondation de bâtiment et de voiries,
- Réalisation des structure de chaussé de voirie et des réseaux divers,
- Construction de l'extension du Supermarché,
- Construction du marché couvert,
- Construction du parking aérien,

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation le projet prévoit:
• Un Hypermarché,
• Une galerie commerciale,
• Un marché couvert,
La création de ces équipements commerciaux nécessite le redimensionnement complet des bâtiments, des infrastructures de voirie, de stationnement, et de gestion des eaux pluviales et des eaux usées.
Ainsi le projet prévoit les aménagements suivants :
• L'agrandissement et la création de nouveaux bâtiments:
o La réalisation d'une extension du bâtiment existant de 8 045 m² comprenant:
 Un Hyper marché (5 051 m²),
 Une galerie commerciale (1 657 m²),
 Des locaux à usage divers: Laboratoire de préparation, vestiaire, bureaux, etc. (1338 m²),
o La réalisation d'un marché couvert (1000 m²),
• L'agrandissement et le réaménagement paysagé des parkings au sol comprenant :
o la création d'un parking aérien,
o la création de places de stationnement en dalles engazonnées,
o la création de nouvelles voies de dessertes des parkings,
o la création de chaussé réservoir type nid d'abeille,
o la création d'espaces verts plantés, composés d'arbre et d'arbuste,

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de déclaration au titre de la "Loi sur l'eau" (articles L214-1 à L214-16 du code de l'environnement).
Examen au cas par cas au titre de la rubrique 41 de l'annexe au R122-2 du code de l'environnement (aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du terrain d'assiette	92 730 m²,
Surface plancher	39 400 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

N DIS
Rocade Leblond - Rond point La Madeleine
97300 CAYENNE

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 52°19'38"O **Lat.** 04°55'25"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Cayenne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN de l'île de Cayenne Il est en cours de révision
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessitera de l'apport de matériaux pour remblayé les parking et réaliser les fondations des bâtiments (volume requis de l'ordre de 8 000 m3). Le matériaux d'apport sera de la latérite (type B5/B6) issus des carrières les plus proche.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les futures installations se situe en partie en zone de précaution du PPRi de l'île de Cayenne. L'extension du bâtiment sera également en partie en zone d'aléa faible du TRI de l'île de Cayenne. Toutefois le projet respecte la réglementation du PPRi.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Il s'agit d'un agrandissement d'un espace commercial qui augmentera les déplacement et les trafics dans cette zone. La fréquentation est estimée à 800 visiteurs par jour et 120 employés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	les rejets d'eaux usées sont estimés à 15 m3/j. ceux-ci seront traités via 2 micro-station d'épuration d'une capacité totale de 170 EH soit 25.5 m3/j.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Après traitement, les effluents issus des micro-STEP seront rejetés dans le réseau hydrographique local. Les eaux pluviales des parking et toitures seront acheminées dans un bassin de compensation afin de permettre la régulation du débit de fuite et empêcher l'augmentation des débits d'eaux de ruissellement du fait de l'imperméabilisation des sols.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets non dangereux déchets inertes (gravats) issus de la dépose des parking existants

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir en annexe le dossier de déclaration loi sur l'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet consiste à l'extension d'un supermarché déjà existant. celui-ci se situe dans une zone très anthropisé. Il est à noter que la commune de CAYENNE est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et que selon celui-ci, le projet s'inscrit dans la zone U5. Le règlement associé à cette zone indique qu'il s'agit d'une zone destinée à recevoir des activités commerciales, industrielles et artisanales. Le projet tel qu'envisagé par la société N DIS consiste à transformer le supermarché existant en un grand pôle commercial sur les parcelles cadastrales RC 58, RC 60 et RC 8 dont la maîtrise foncière est assurée par elle-même. Le site bénéficie également d'une accessibilité intéressante puisqu'il se situe à proximité immédiate de la route départementale D181. En ce qui concerne le cadre paysager, le potentiel actuel du site présente un fort intérêt pour le développement du pôle commercial. En effet, il est situé dans le prolongement de la zone industriel de Galmot.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau comprenant les informations visées par les annexes 3 et 5.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Cayenne le, 13/11/2017

Signature

SUPER U CAYENNE
N DIS
Société par Actions Simplifiées
Au Capital de 7 000 000 €
Entre les Ronds-Points Madeleine et Leblond
B.P. 210 - 97324 CAYENNE CEDEX (G-Fr.)
SIRET: 498 960 715 00015 - APE: 4711 F